

Les 25 ans de la "Carte Privilège"

5 000 € de Lots offerts par les Commerçants "Carte Privilège"

Règlement des Tirages au sort :

- Ce tirage est réservé aux utilisateurs de la Carte Privilège. Cette Carte de fidélité est disponible gratuitement dans tous les commerces adhérents.

**Le Tirage concernera toutes les cartes remboursées entre :
Le 1er Janvier et le 31 Décembre 2023**

**Le Tirage aura lieu le samedi 20 avril 2024
à partir de 10 heures 30 – Quai Saint Pierre**



Seront éliminées du tirage :

- Les Cartes dont les utilisateurs ne sont pas identifiables : (Noms illisibles, renseignements incomplets, N° de Carte . . .) Il est donc recommandé de remplir toutes les cases réservées au client de la "Carte Privilège"
- Les cartes : des adhérents ou conjoints d'adhérents de la Carte Privilège, des organisateurs ou des fournisseurs du jeu. Elles ne seront pas retenues lors du tirage.
- La personne qui a déjà gagné un lot.



Code de la Page Facebook

Les Gagnants se verront attribuer :

- 1^{er} Prix : 1 Thermomix TM6 + bol**
- 2^{ème} Prix : 1 Vélo électrique**
- 3^{ème} Prix : 1 Barbecue (gaz)**
- 4^{ème} Prix : 1 Attirail de pêche**
- 5^{ème} Prix : 1 Fuji Instax Square SQ40**

Les Gagnants s'engagent à :

- Respecter les termes de ce règlement.
- Autoriser la diffusion de leur identité et des photos dans la presse et sur le site Internet de l'Association
- Ces lots ne peuvent être, ni remboursés ni échangés.

- Les gagnants des lots ci-dessus seront prévenus par Tél, mail ou courriel.

Le Tirage de la TOMBOLA

dôtée de nombreux lots, débutera cette Animation.

- Les bulletins de participation seront distribués, lors de vos passages, dans les **Commerces "Carte privilège"** à partir du **samedi 6 avril 2024**.
- Ce Tirage précèdera le Tirage des cartes.
- les bulletins seront déposés le jour du Tirage dans l'urne sur place.** Les gagnants devront être **impérativement présents** lors du tirage de cette Tombola. Les bulletins des absents seront annulés.
- Une même personne ne pourra gagner qu'un seul lot.
- Les lots seront remis sur place.



En cas de litige, seul le bureau de l'association "Carte Privilège" sera habilité pour le régler.

La Présidente : Katy NICOLAS

Pour plus d'informations : www.carteprivilege44.fr